

RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2018

Étaient présents : M. Yves AUMAITRE, Maire, Mme LACELLE, Mrs DUBRANLE et G.CHAPUT, adjoints au Maire, Mmes CLAVAUD et HUBERSON, Mrs AUPETIT, AUCHARLES, DAUPHIN, BATISE et DESMAISON.

Étaient excusés : Michel LAFORET, Bernard PARROT, Franck CHAPUT et Laurence GORGEON.

Bernard PARROT a donné pouvoir à Michel DUBRANLE.

➤ INFORMATIONS SUR LA DÉLÉGATION DU MAIRE

Suite à la délibération du conseil municipal n° 2018-07-04 en date du 12 juillet 2018 portant délégation au Maire par le conseil municipal, il est rendu compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de cette délégation :

- Contrat d'assurance en dehors des contrats de révision et indemnités de sinistres
 - 27/08/2018–Groupama–Assurance Chapiteau – 2719,49 € HT.
 - 16/07/2018 – Groupama – Remboursement sinistre dégât des eaux – 241,49 € TTC.
 - 13/08/2018 – Groupama – Remboursement sinistre vol garage communal –

8.329,29 € TTC.

- Marchés inférieurs à 25.000,00 € H.T.
 - 31/07/2018 – Ets Dubranle SAS – Pompe fleurissement – 273,00 € HT.
 - 31/07/2018 – EBL Sogea – Kit d'entretien pompe doseuse chlore –

393,55 € HT.

- 20/08/2018 – Proxifroid – Habillage intérieur sanitaires La Chaume – 4.400,00 € HT.
- 04/09/2018 – Carrières Guignard – Sable pour entretien terrain foot – 1.099,20 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions qui respectent les délégations consenties au Maire.

➤ PROJET DE COMMUNES NOUVELLES : PROPOSITION DE LA PRÉFECTURE DE LA CREUSE

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance de Madame la Préfète de la Creuse relative au projet de communes nouvelles, confirmant ainsi ses propos lors de la réunion de l'Association des Maires et Adjoints de la Creuse (AMAC). Le projet présenté s'appuie, selon ses dires, sur des critères purement techniques, à savoir l'appartenance à un même canton et à un même EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et a pour objectif principal l'obtention d'une commune nouvelle de plus de 1.000 habitants. Au vu de ces éléments, il m'a été proposé (car effectivement seul l'avis du Maire était sollicité) un regroupement avec les communes de Bazelat, de la Chapelle Baloue et de Saint-Sébastien. Après étude et réflexion menées avec les adjoints au Maire, je n'ai pas donné de suite favorable à cette proposition qui ne prenait pas en compte le fonctionnement actuel des collectivités (gestion du réseau d'eau, règles d'urbanisme, ...), critères certes moins techniques mais tout aussi importants qui m'ont d'ailleurs amené à suggérer le regroupement avec les communes de Bazelat et de Saint Germain Beaupré, suggestion aujourd'hui laissée sans réponse. Après débat sur le sujet, il ressort que le conseil municipal, à l'unanimité, n'est pas hostile à un regroupement de communes mais il est dit que celui-ci doit être réfléchi et nécessite une réflexion approfondie.

➤ **RESTAURANT SIS AUX ABORDS DE L'ÉTANG DE LA CHAUME : AVANCÉE DU DOSSIER**

Dans le cadre du litige qui oppose la commune d'Azérables à la SCI La Chaume et la banque de celle-ci, Monsieur le Maire indique que la partie adverse a, à nouveau sollicité, une prolongation de délai lors de l'audience du 11 septembre dernier ; le report est fixé au 23 octobre prochain. L'acquisition du débit de boissons de 4^{ème} catégorie n'a pas encore été possible faute de renseignements suffisants sur le propriétaire actuel de cette dernière.

➤ **CREUSALIS – OPH DE LA CREUSE : RÉAMÉNAGEMENT DE PRÊTS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté l'offre présentée par Creusalis pour le réaménagement de leur dette.

➤ **CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE LA SOUTERRAINE : MODALITÉS DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 6 avril 2018, la commune avait accepté le principe de participer au financement de la construction d'un nouveau centre de secours, celui existant étant vétuste et ne répondant plus aux normes en vigueur. Il convient cette fois ci de se prononcer sur le mode de versement que la commune souhaite effectuer : soit nous participons au remboursement de l'emprunt contracté par le SDIS, soit nous versons en une seule fois le montant de notre participation financière. Même si le conseil municipal prend note que les chiffres annoncés ne sont basés que sur de l'estimatif, tant au niveau du coût des travaux que du taux et du montant de l'emprunt à venir, il choisit, à l'unanimité, de participer, dans les conditions déjà énumérées dans la délibération sus visée, au remboursement de l'annuité d'emprunt que le SDIS aura en charge de contracter. Toute avancée chiffrée de ce projet, dont le tableau d'amortissement, devra nous être transmise au plus tôt afin de connaître avec exactitude le montant de l'emprunt. Il est demandé que soit respecté le montant prévisionnel.

➤ **HABITATS LÉGERS DE LOISIRS SIS À L'ÉTANG DE LA CHAUME : TARIFS DE LOCATION ET CONVENTIONS DE MANDAT POUR L'ANNÉE 2019**

Ces Habitats Légers de Loisirs seront proposés à la location pour la saison 2019 pour la période allant du 1^{er} avril au 28 septembre.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de réviser l'ensemble des tarifs se rapportant à ces hébergements : le prix de location des habitats de 6 places est fixé à 280 € pour une semaine de location en basse saison, à 290 € en moyenne saison, à 320 € en haute, à 350 € en très haute saison, à 150 € le week-end deux nuits et à 190 € le week-end trois nuits. Le prix est diminué de 30 € pour les habitats de 4 places.

Le supplément demandé par animal est fixé à 5 € par jour avec un forfait de 30 € pour la semaine. Il sera demandé à l'agence des Gîtes de France Creuse de prendre en charge la gestion de ce supplément.

➤ **RAPPORT SUR L'EAU DE L'ANNÉE 2017**

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable de l'exercice 2017 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ **RAPPORT SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'ANNÉE 2017**

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2017 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ **INDEMNITÉ DE CONSEILS ET DE BUDGETS À ALLOUER AU RECEVEUR MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER 2018 AU 30 SEPTEMBRE 2018, DATE DE FIN DE FONCTION**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde le versement à M. le Receveur Municipal de l'indemnité de conseils et de budget pour la commune pour la partie de l'année 2018 se rapportant à l'exercice de ses fonctions.

➤ **DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BIEN DE SECTION AU VILLAGE DE JEUX**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager les démarches nécessaires pour la demande d'acquisition d'un bien de section. Les électeurs de la section de Jeux seront appelés à émettre leur avis sur cette vente dont le prix est fixé à 0,40 € le mètre carré, prix habituellement pratiqué et fixé par délibération.

➤ **DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE D'UN DÉLAISSÉ DE VOIRIE AU VILLAGE D'AUBEPIERRE**

Le conseil municipal émet un avis favorable pour soumettre à enquête publique la demande de Monsieur Jérémy WELCH (Aubepierre).

➤ **BIEN SANS MAÎTRE AU VILLAGE DE BEAUVAIS**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'un administré sollicite l'acquisition d'un bien délaissé et abandonné par son propriétaire au village de Beauvais, bien cadastré ZK19. Selon les premiers éléments en notre possession, ce bien entre dans le régime des « biens sans maître » et fait donc l'objet d'une procédure spécifique et est soumis à une réglementation prévue au Code Général de la Propriété des Personnes

Publiques. En aucun cas il ne pourra être vendu au demandeur sans que ce bien soit d'abord propriété de la commune. La commune, après investigations suffisantes prouvant que le bien est effectivement dépourvu de propriétaire ou d'ayants droits, devra se prononcer sur son souhait ou non d'incorporer ce bien dans son domaine communal, faute de quoi il sera propriété de l'Etat. Le conseil municipal accepte donc, à l'unanimité, que Monsieur le Maire engage la procédure d'appréhension des biens présumés sans maître ; une enquête préalable doit être mise en oeuvre avant toute décision à venir.

➤ **AFFAIRES DIVERSES**

- Communication : le conseil municipal accepte la création d'une page Facebook pour le compte de la commune et souhaite que le site Internet de la commune soit revu dans sa totalité ; une commission de travail, avec membres extérieurs possibles, sera établie lors de la prochaine séance. Chacun est donc amené à réfléchir à sa composition.

- Réunions publiques relatives au PLUi : deux réunions sont programmées à Azérables. La première d'ordre général aura lieu le vendredi 12 octobre à 19H00 à la salle polyvalente. La seconde réunion se déroulera aux locaux associatifs le samedi 20 octobre de 17H30 à 19H00 et permettra d'y aborder les interrogations se rapportant à la commune.

- Concours communal de fleurissement : l'EHPAD a participé pour la première fois à ce concours ; il souhaite renouveler son inscription lors de la prochaine édition.